

# CRISE FINANCIÈRE ET SECTEUR MINIER EN RDC

---

MOÏSE LUMANDE

**L**E TEXTE que l'on va lire est le fait d'une synthèse sur les conséquences de la crise financière internationale dans le secteur minier de la République démocratique du Congo. Lorsqu'il s'agit de phénomènes vécus, même réels, sous forte pression médiatique, tous les hommes sont généralement portés à développer une mémoire courte (un parti pris) ou à déformer la perception de la réalité des faits.

Analysant les impacts de la crise financière internationale sur le secteur minier dans lequel les relations ou les corrélations entre eux s'établissent encore moins difficilement, on peut noter que ces conséquences sont nées d'une conjoncture: la crise globale. Elles portent bien la date et la marque de leur naissance. Mais elles demeurent encore approximatives

pour que l'on comprenne que l'essentiel se situe du côté d'effets perceptibles sur le terrain plutôt que du côté même de l'analyse dont la limite provient à ce jour principalement de la difficulté d'avoir accès à toute l'information sur tout et au même moment. La limite tient aussi à la complexité des intérêts sectoriels et globaux qui guident les mécanismes financiers internationaux. Il est reconnu que la RDC regorge d'immenses ressources naturelles dont l'exploitation remonte à la nuit des temps. Ces ressources à valeur marchande relativement importante sont disséminées à travers l'ensemble du territoire national. On peut de façon sommaire signaler le cuivre et le cobalt au Katanga, le diamant dans les deux Kasai, le pétrole dans le Bas-Congo, le coltan dans le Kivu et l'or dans la province Orientale.

En tout temps et malgré son caractère extraverti, l'industrie extractive a constitué le moteur de la relance de l'économie nationale. Même s'il n'a pas permis d'enclencher le développement du pays, ce secteur a tout de même connu ses périodes d'apogée en générant d'énormes revenus qui ont pris d'autres destinations. Ainsi, divers maux l'ont longtemps gangrené au point de minorer son impact sur le bien-être de la communauté. On peut citer entre autres : la fragilité des institutions politico-administratives et sécuritaires (dont le secteur des mines et des carrières), les fluctuations des cours des métaux de base, le trafic d'influence du fait que certains acteurs politiques sont aussi des opérateurs miniers, la libéralisation du secteur minier à travers le code minier sans mesures correctives, le désinvestissement dans l'outil de production.

Avant la survenue de la crise financière actuelle, le secteur minier avait déjà été saigné par diverses prédations : les exploitations massives illégales par divers groupes armés et des pays voisins de la région des Grands Lacs et les contrats léonins. Cela fut dénoncé notamment par le rapport du Panel des experts des Nations unies, le rapport Lutundula, le rapport Bakandeja et plus récemment par un rapport parlementaire dit rapport Mutamba Dibwe. Aujourd'hui, les acteurs opérationnels dans le secteur minier sont nombreux et diversifiés selon les niveaux d'exploitation : artisanal (creuseurs), semi-industriel (comptoirs agréés) et industriel (sociétés para-étatiques).

Diverses initiatives ont été prises pour améliorer l'exploitation des ressources et l'utilisation des revenus en faveur des populations. C'est le cas du

Nouveau Code minier et de son règlement qui instituent un meilleur régime de douane, de change et d'impôt et assure la protection de l'environnement et une rétrocession en faveur des communautés locales.

La législation minière a aussi mis en place une structure pour encadrer les mineurs artisanaux, le SAESSCAM (Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining), et le CEEC (Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification) pour accroître les revenus des substances minérales précieuses et semi-précieuses. La RDC a également souscrit à l'Initiative de transparence dans l'industrie extractive (ITIE) pour établir la traçabilité de la gestion des ressources et au Système de certification du processus de Kimberley (SCPK) en ce qui concerne le diamant.

La Banque mondiale, dans son récent rapport *La Bonne Gouvernance dans le secteur minier du Congo*, avait prédit une baisse sensible des cours des métaux, une fluctuation de 8 000 dollars à près de 4 000 dollars la tonne de cuivre. Pour la Banque centrale, le constat de baisse des capitalisations et des valeurs boursières a influé négativement sur la levée de fonds sur les places boursières. Par conséquent, plusieurs projets d'investissement initiaux ou d'expansion ont été postposés, arrêtés ou redimensionnés. Les premiers touchés sont les projets connexes à caractère social : écoles, formations sanitaires et hospitalières, logement. Ensuite, les emplois nouveaux (investissement en phase) ou existants menacés de licenciements massifs (techniques, économiques).

Les régies financières se plaignent de l'obstruction par les autorités de la réali-sation de leur mandat de recouvrement

des taxes auprès des entreprises. Les chefs coutumiers et les organisations de la société civile de la province estiment insuffisants les impacts sociaux des entreprises minières dans la province. Ils estiment, en effet, que ces entreprises font davantage des effets d'annonce que des réalisations sur le terrain. Aussi, la crise financière est un prétexte pour réduire davantage leur impact sur les communautés.

Comme il est évidemment difficile de déduire de ce qui s'est passé que le secteur minier tout entier est en voie de pourrissement continu, le problème réside désormais dans la recherche d'un mode efficient de mobilisation des ressources naturelles, en vue de réaliser des projets de société clairs. Et les terrains de combat doivent rester prioritairement ceux où se situe la lutte contre la corruption et la mégestion. Il y a quelques années, un expert en la matière, Sanon Mbaye<sup>1</sup>, parlait déjà de « la vulnérabilité accrue pour les ressources de la RDC, pour ses marchés, pour son approvisionnement en matières premières et en biens d'équipements indispensables, l'insuffisance d'investissements productifs, l'important endettement extérieur, les faiblesses institutionnelles en matière de gestion et de coordination politique et économique ». Et il préconisait « de développer une plus grande capacité de perception et de compréhension des mutations économiques s'opérant au niveau planétaire, d'organiser, au niveau national et dans ses relations avec le reste du monde, des instruments de prise de décision rapide facilitant une adoptabilité et une formulation de politiques alternatives en cas

de modification des données de l'environnement économique, afin d'éviter le gaspillage des ressources et de procéder à leur affectation rationnelle. »

Que ce soit dans le cheminement emprunté par les pays africains ou que ce soit dans l'attitude des États-Unis d'Amérique, dans celle de l'Union européenne, dans le comportement des pays d'Asie, d'Amérique latine ou du Moyen-Orient, on décèle des continuités, mais assez peu de ruptures en plus d'un demi-siècle d'histoire. Suite au dernier krach financier, la nature des rapports économiques internationaux a connu une révolution majeure. Les Occidentaux s'accrochent encore à leurs intérêts ouverts par le capitalisme libéral à travers ce qu'ils baptisent aujourd'hui la mondialisation ou la globalisation.

En Afrique en général et en RDC en particulier, tout reste à consolider. Il reste à acquérir une dynamique souveraine après celle qui lui a été imposée par la colonisation. Il n'en reste pas moins que les problèmes posés ne sont pas encore tous résolus. Ils ne pourront l'être que si se trouvent modifiées non seulement la conjoncture, mais aussi la structure qui ont permis à ces problèmes de naître et de leur donner une apparence de réalité.

Voilà pourquoi une compréhension à plusieurs niveaux de l'analyse est nécessaire et utile pour que les problèmes suscités par la crise financière puissent être résolus. Comme le disait Karl Marx<sup>2</sup>, toute connaissance scientifique serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient ; et le même Marx ajoutait que l'homme ne se pose jamais que les problèmes qu'il sait résoudre. Or il nous

1 Mbaye S., in *L'Économiste diplomatique*, n° 519, juin 1997, p. 1, 4-5 et 14-17.

2 Karl Marx, *L'Économiste*, tome 8, Éditions sociales, Paris, 1969, p. 88.

faut, en société, avant de « résoudre », non seulement comprendre mais aussi expliquer. La condition d'une connaissance des faits réside, aujourd'hui comme hier, dans notre capacité de penser à la fois la structure et l'événement.

Les propos ci-dessus ont tenté de présenter l'événement en analyse, sans oublier la conjoncture et la structure qui ont été la condition de son existence. En arrière-fond, nous croyons que la seule voie pour changer l'état des choses dans

nos sociétés se situe dans l'acquisition de nouveaux schémas pour penser et de nouvelles méthodes pour gérer les réalités économiques et financières.

S'il n'y a pas, sur le terrain où nous nous engageons, une certaine cohérence, si une observation préalable et accessible à tous n'est pas scientifiquement possible, alors évidemment, notre tentative est vaine. L'efficacité ne serait pas possible dans l'action qui se condamnerait au répétitif ou au cercle vicieux. ¶

